



CHARTRE DU BENEVOLE DU MONTPELLIER BEACH MASTERS 2017

Le Montpellier Beach Volley organise cette année le Beach Masters du 2 au 9 septembre 2017 à Odysseum place des grands hommes. La nouveauté de cette 13^{ème} édition est l'organisation d'une étape du FIVB World Tour le 8 et 9 septembre. La présente chartre a pour objet de définir les engagements réciproques entre le club du Montpellier beach volley et les bénévoles du beach masters.

Article 1 : Définition

Le bénévole est un membre de l'organisation du Montpellier Beach Masters 2017. Il s'engage librement et sans rémunération, à occuper des missions prédéfinies qu'il accepte.

Article 2 : Engagements du Comité d'Organisation du Montpellier Beach Masters 2017

L'organisation s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un membre à part entière de l'organisation ;
- Donner toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la mission confiée au volontaire
- Remettre au bénévole une tenue qu'il pourra conserver
- Prendre en charge les repas du bénévole sur leur temps d'affectation selon les modalités définies par le Comité d'Organisation du Montpellier Beach Masters 2017;

- Organiser des moments de partage et d'échange entre les différentes équipes et l'organisation, le tout dans une ambiance conviviale.

Article 3 : Engagements du bénévole

Le bénévole s'engage à :

- Accomplir la (les) mission(s) qui lui est (seront) confiée(s) avec application, sérieux, loyauté et discrétion ;
- Respecter l'organisation et le fonctionnement du Montpellier Beach Masters ;
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres membres de l'organisation ;
- Respecter les horaires donnés par le responsable du secteur où il est affecté ;
- S'inscrire sur la durée de l'événement une fois sa sélection validée ou informer le responsable des bénévoles en cas de renoncement avant ou pendant le Montpellier Beach Masters.

Article 4 : Droit à l'image

En signant la présente charte, le bénévole autorise le Comité d'Organisation du Montpellier Beach Masters 2017 à exploiter la (les) photographie(s) ou image(s) vidéos le représentant, réalisées à l'occasion de ses activités bénévoles sur le Montpellier Beach Masters 2017, sous toutes ses formes, et par tous procédés techniques, aux fins d'illustration, décoration, promotion, publicité, des activités, produits ou services de la Fédération Internationale de Beach Volley et de toute association, ou société qui leur seraient contractuellement liées, pour le monde entier, et ce jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Comité d'Organisation du Montpellier Beach Masters 2017 aura la

possibilité de reproduire et représenter la photographie dans le cadre de ses documents promotionnels et/ou commerciaux, sur tout support connu ou inconnu à ce jour.

Le bénévole reconnaît et accepte qu'il ne puisse en aucun cas prétendre à une rémunération quant à la diffusion de son image.

Le Comité d'Organisation du Montpellier Beach Masters 2017 s'engage à respecter le droit au respect de l'image, de la vie privée et de la dignité du bénévole, à ne pas employer, sauf accord exprès du bénévole, son nom, et à ne pas associer aux photographies une légende communiquant des informations susceptibles de le rendre identifiable ou de rendre identifiable sa famille, selon les conditions décrites aux alinéas 1 et 2 du présent article.

Article 5 : Sécurité

Le bénévole s'engage à respecter les règles de sécurité, d'hygiène, et les règlements intérieurs sur les lieux d'exercice de sa mission. Il veillera notamment à ne pas introduire d'objet ou produit dangereux par nature ou par destination dans l'enceinte des stades et sites officiels.

Article 6 : Environnement

Le Comité d'Organisation du Montpellier Beach Masters 2017 se mobilise pour construire un événement durable et souhaite limiter au maximum les impacts environnementaux (effet de serre, production de déchets, etc.) de la compétition dans le cadre de la politique RSE mise en place lors de l'événement.

Le Comité d'Organisation du Montpellier Beach Masters 2017 s'engage à apporter aux bénévoles les éléments d'information nécessaires, notamment à travers les communications internes et les formations générales, pour adopter des comportements respectueux de l'environnement et permettre aux bénévoles d'informer et d'orienter au mieux leurs publics vers les bons gestes environnementaux.

Le bénévole s'engage à adopter ces conduites et à les partager dans le cadre de l'organisation de la compétition.

Montpellier Beach Volley, Association loi 1901,
Complexe sportif Claude Béal - 419 Avenue du Dr Jacques Fourcade - 34 070 Montpellier
06 21 64 61 30 - montpellier.beachvolley@gmail.com
contact : Albin Meynadier : 06 87 98 56 29 - albin.meynadier@gmail.com
Solenne Prat – 06 01 83 14 49 – prat.solenne@gmail.com